

De : Hugues.St-Pierre@mapaq.gouv.qc.ca [mailto:Hugues.St-Pierre@mapaq.gouv.qc.ca]

Envoyé : 21 mars 2007 12:17

À : Gélinas, Monique (BAPE)

Cc : lamoureuxj@inspection.gc.ca; yvon.pesant@mapaq.gouv.qc.ca

Objet : RE: Question de la commission

Bonjour Mme Gélinas,

Tel que discuté lors de notre conversation téléphonique de ce matin; le secteur de Saint-Amable est une zone sous restriction suite à un arrêté ministériel signé par M. Jack Sthrall, Ministre de l'Agriculture du Canada l'automne dernier.

En effet la présence de Nématodes dorés a été détectée au début du mois d'août 2006 pour être confirmée plus tard dans le courant de l'automne. Ces dates tardives expliquent entre autre pourquoi les documents du promoteur n'ont pu en faire mention considérant que les auteurs les ont complété bien avant la détection et l'instauration d'une zone réglementée.

Cette situation à savoir les restrictions de déplacements des produits agricoles et des équipements agricoles doivent faire l'objet d'autorisation pour être conforme aux directives mises en place.

L'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA) est l'organisme qui assure l'encadrement administratif et ou réglementaire des entreprises concernées.

Au Québec, M. Jean Lamoureux est le Directeur exécutif de l'ACIA et est a même de vous indiquer ou de vous adresser les informations nécessaires concernant les travaux menés par le BAPE (Bureau d'audience publique sur l'environnement pour Jean!) dans le cadre de la consultation sur l'implantation du Pipeline St-Romuald-Montréal.

Selon moi, le projet qui passera vraisemblablement non-loin de la zone; dans la zone? Ça serait à définir..

Vous pouvez rejoindre M. Lamoureux au 1-514-283-8888 poste 259

Salutations distinguées.

Hugues St-Pierre, agronome

Directeur régional adjoint

Direction régionale de la Montérégie, secteur Est

1355, rue Gauvin, bureau 3300

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7

Téléphone: 1-450-778-6530 ext. 240

Télécopieur: 1-450-778-6540